

FICHE DE DONNÉES SUR LA SÉCURITÉ DES MATÉRIAUX

Fiche de données sur la sécurité selon la réglementation (EU) 2015/830
29.05.2015

DEEP FRESH LINGETTES ANTIBACTERIENNES 100 pcs

Date de : 13.03.2020

N ° de révision : 00

Date de révision :

1. IDENTIFICATION DE SUBSTANCE/MÉLANGE ET DÉTAILS DE L'ENTREPRISE**1.1 Identifiant du produit**

Nom du produit **DEEP FRESH LINGETTES ANTIBACTERIENNES 100 pcs**

1.2 Utilisation du produit

Nettoyage de la peau

1.3 Détails sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom : **AKSAN KOZMETIK SANAYI ve TICARET A.**
 Adresse : **Deliklikaya Mah. Teskoop Sanayi Sitesi Kisikli Cad. No : 23-25A
 Hadimkoy/Arnavutkoy/Istanbul - www.aksankozmetik.com.tr**
 Téléphone : **0212 407 0424**
 Fax : **0212 407 0426**
 La fiche de données de sécurité a été réalisée par : **nazli@namedanismanlik.com**

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Contactez un centre Antipoison par l'intermédiaire d'un hôpital ou d'un médecin agréé

2. IDENTIFICATION DES RISQUES**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Définition :**

Liquide homogène, presque incolore et avec une odeur agréable, situé sur une fibre de cellulose blanche

2.1.1 Classification des dangers

Non classé comme une substance ou un mélange dangereux. Les produits médicaux et cosmétiques sous forme finie, destinés à l'utilisateur final, ne sont pas soumis à la directive relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations

dangereuses 1272/2008/EC (CLP4/GHS5)

2.1.2 Identification des dangers / Avertissements (AT)

La communication des éléments dangereux par l'étiquetage ne sont pas applicables, conformément à l'article 25 et à l'article 32 (6) du règlement (CE) 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquette**2.2.1** Ne s'applique pas**Déclarations de précaution****Intervention:****P101 : Si une assistance médicale est nécessaire, gardez l'emballage des produits et l'étiquette****P102 : Garder hors de portée des enfants.****P103 : Lire l'étiquette avant utilisation**

Stockage :**P410-P235 : Conserver à l'abri du soleil ou d'une source de chaleur directe. Stocker dans un endroit frais et sec****2.3 Autres dangers**

Cette substance n'est pas classée comme PBT ou VPVB selon les critères actuels de l'UE

3. INFORMATION SUR LA COMPOSITION ET LES COMPOSANTS**3.1 Définition du produit****Liquide homogène et presque incolore doté d'une odeur agréable, situé sur une fibre de cellulose blanc****3.2 Composants**

Mélange

APPELLATION INCI	NUMERO CAS	NUMERO EINECS/ELICS	FONCTION	CLASSIFICATION (SELON SEA)	CONCENTRATION(%)
Aqua (Water)	7732-18-5	231-791-2	Solvant	-	-
Phenoxyethanol	122-99-6	204-589-7	Conservateur	Dommage oculaire grave 1 H318 Irritation de la peau 2 H315 Toxicité aigue 4 H302 Réaction allergique cutanée 1 H317 toxicité aquatique 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411	0,66
Dehydroacetic Acid	520-45-6	208-293-9			0,64
Benzoic Acid	65-85-0	200-618-2			0,08
Dicaprylyl Carbonate	1680-31-5	434-850-2	Conditionnement de la peau Parfumant Tensioactif	-	0,005 – 0,025
Glycerin	56-81-5	200-289-5			0,05 – 0,15
Glyceryl Oleate	25496-72-4 / 111-03-5	247-038-6			0,005 – 0,025
Lauryl Glucoside	110615-47-9	-----			0,05 – 0,15
Olus Oil	68956-68-3	273-313-5			0,10 – 0,20
Polyglyceryl-2 Dipolyhydroxystearate	144470-58-6	-----			0,05 – 0,15
Propylene Glycol	57-55-6	200-338-0	Hydratant Soin pour la peau Solvant Contrôle de la Viscosité	-	0,10-0,20
Benzalkonium Chloride	63449-41-2 / 68391-01-5 / 68424-85-1 / 85409-22-9	264-151-6 / 269-919-4 / 270-325-2 / 287089-1	Antistatique	Corrosion de la peau 1B H314 Toxicité aigue 1 H400 Toxicité aigue 4 H302 Toxicité aigue 4 H312	0,10-0,23
Parfum (Fragrance)	n/a	n/a	Parfumant	-	0,30-0,35
Polysorbate 20	9005-64-5	-----	Tensioactif	-	0,10-0,27
Tetrasodium EDTA	64-02-8	200-573-9	Chelateur	Dommage oculaire grave 1 H318 Toxicité aigue 4 H302	0,50-1,00

3.3 Avertissement supplémentaire

Pour obtenir plus d'informations sur l'étiquette, veuillez consulter l'article 15.

Pour l'information toxicologique, veuillez consulter l'article 11.

4. INFORMATIONS ET MESURES SUR LES PREMIERS SOINS

4.1 Procédures de premiers soins

4.1.1 Inhalation

Si des symptômes se développent, déplacer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, consultez un médecin

4.1.2 Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

4.1.3 Contact de la peau

Ce produit est destiné à entrer en contact avec la peau. Laver l'excédent avec de l'eau. En cas de rougeurs, enflures, démangeaisons ou brûlures, consulter un médecin

4.1.4 Ingestion

Appelez immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne vous faites pas vomir. Buvez 1 ou 2 verres d'eau. Ne jamais mettre quoi que ce soit dans la bouche d'une personne inconsciente.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1 Informations générales

Ce produit n'est pas inflammable. Cependant, en cas de feu, il peut gonfler.

5.2 Agents d'extinction d'incendie appropriés

- Eau
- Mousse
- CO₂
- Poudre d'extinction

5.3 Procédures spéciales

Non disponible

5.4 Risques spéciaux causés par la substance ou le mélange

Non disponible

5.5 Produits de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent inclure les matériaux suivants :

- CO₂
- CO

N'inhalez pas les fumées/gaz

5.6 Autres informations

Eviter de nuire à l'environnement en utilisant l'extincteur de manière excessive.

6. MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune précaution personnelle particulière n'est requise.

6.2 Plus d'informations

Pour une utilisation en toute sécurité, se référer à l'article 7

Pour l'élimination des déchets, se référer à l'article 13

7. TRANSPORT ET STOCKAGE

7.1 Transport

Aucune précaution inhabituelle n'est requise.

Tous les déchets doivent être conformes à la réglementation locale.

Information pour une utilisation sûre

Éviter tout contact avec les yeux

7.2 Stockage

Aucune condition de stockage spéciale n'est requise. Ne pas congeler.

Garder hors de portée des enfants et des animaux de compagnie

P410-P235 Eloignez-le produit de la lumière du soleil ou de la chaleur directe et entreposez-le dans un endroit frais et sec

8. CONTRÔLES D'EXPOSITION ET DE PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Exposition

Non disponible

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Informations supplémentaires sur la conception des systèmes techniques

Ventilation: Aucune ventilation spéciale n'est requise

8.2.2 Équipement de protection individuelle

8.2.2.1 Protection des voies respiratoires

Non requis pour une utilisation normale

8.2.2.2 Protection des yeux

Non requis pour une utilisation normale

8.2.2.3 Protection de la peau

Ce produit est destiné à entrer en contact avec la peau. Aucune protection spécifique n'est nécessaire pour son utilisation.

8.2.3 Contrôle de l'exposition à l'environnement

Les dispositions relatives à la protection de l'environnement doivent être prises dans le cadre de la réglementation existante.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES POUR LA SOLUTION DE LINGETTES HUMIDES

Apparence	Liquide homogène
Couleur	Presque incolore
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Non déterminé
Point de chair	Ne s'applique pas
Solubilité dans l'eau	Soluble
Température de décomposition	Non déterminé
Pression de vapeur (mmHg)	Non déterminé
Taux d'évaporation (acétate de butyl 1)	Non déterminé
Densité de vapeur (air 1)	Ne s'applique pas
Point d'ébullition	Non déterminé

Point de fusion / point de congélation	Non déterminé
pH	4,50 - 6,00
Coefficient de partition	Non déterminé
Composés organiques volatil de carbone (COV)	Ne s'applique pas
Gravité spécifique / Densité	0.9 - 1.1 (liquide extrait de l'essuyage)

10. STABILITÉ CHIMIQUE ET RÉACTIVITÉ DE LA SUBSTANCE

10.1. Réaction:

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2. Stabilité chimique :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Pas pour un usage normal

10.4. Conditions à éviter :

Aucune connue

10.5. Matériaux incompatibles :

Aucun connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Valeurs de toxicité aigue

Toxicité buccale estimée à 5 000 mg/kg

11.2 Effet de corrosivité et d'irritation

Oeil : Peut causer une irritation

Peau : Ce produit est destiné à entrer en contact avec la peau.

11.3 Toxicité chronique

Effet cancérogène : Aucun composant de ce produit n'est répertorié comme cancérogène par CIRC4, NTP5, US OSHA6 ou directive européenne (67/48/EEC)

Effet mutagène : Il n'y a aucune information sur le contenu d'une substance mutagène qui crée l'effet inverse.

Toxicité pour la reproduction : Il n'y a aucune information sur le contenu d'une substance toxique qui affecte la reproduction.

11.4 Effets sur la santé

Contact visuel : Peut causer une irritation bénigne des yeux

Contact cutané : Ce produit est destiné à contacter la peau.

Inhalation: Ne présente aucun danger

Ingestion dangereuse: Non disponible

Organes cibles : Aucun organe cible signalé

11.5 Informations toxicologiques supplémentaires

Aucun composant de ce produit n'est répertorié comme cancérogène par CIRC4, NTP5, US OSHA6 ou directive européenne (67/48/EEC)

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Non disponible

12.2 Dégradation de la nature

Non disponible

12.3 Persistance et dégradation

Potentiel de biodégradation	Non disponible
Dégradation potentielle d'autres procédés tels que l'oxydation ou l'hydrolyse	Non disponible
Arrêt de la dégradation	Non disponible

12.4 Potentiel bioaccumulatif

Potentiel bioaccumulatif	Non disponible
--------------------------	----------------

12.5 Autres effets indésirables

Appauvrissement de la couche d'ozone	Non disponible
Potentiel de production d'ozone photochimique	Non disponible
Potentiel de réchauffement climatique	Non disponible
Autres effets néfastes sur l'environnement	Non disponible

13. INFORMATIONS D'ÉLIMINATION**13.1 Élimination en toute sécurité**

L'élimination doit être conforme aux règlements locaux, étatiques/provinciaux et fédéraux

13.2 Catalogue européen des déchets (EWC7)

Les numéros d'identification des déchets et leurs définitions doivent être spécifiques aux allocations et processus de l'industrie.

14. INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Transport routier : Le produit n'est pas classé dans le RID / ADR comme dangereux à transporter par la route.

Transport Maritime: Le produit n'est pas classé dans IMDG (International Maritime Dangerous Goods Code) comme dangereux à transporter par bateau.

Transport aérien: Le produit n'est pas classé dans IATA-DGR' (Dangerous Good Regulation in air transport) comme dangereux pour le transport par avion.

15. INFORMATION SUR LA LEGISLATION**15.1 Réglementations et législations sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange****15.1.1 Étiquetage**

Ce produit a été classé et étiqueté conformément aux directives EC.

15.1.2 Composants dangereux pour l'étiquetage

Ne s'applique pas

15.1.3 Symboles de danger et désignation

Ne s'applique pas

15.1.4 Conditions de risque

Ne s'applique pas

15.1.5 Conditions de sécurité

P102 : Garder hors de portée des enfants

P305: Éviter tout contact avec les yeux

P301-P312: En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui son emballage ou son étiquette.

15.1.6 Plus d'informations

Les renseignements sur la réglementation donnés ci-dessus ne montrent que les principaux règlements qui s'appliquent spécifiquement au produit décrit dans la fiche de données sur la sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de dispositions supplémentaires qui complètent ces règlements. Se référer à toutes les réglementations ou dispositions nationales, internationales et locales applicables.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/mélange par le fournisseur.

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1 Instruments juridiques

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No : 1272/2008

Cette fiche de données sur la sécurité accréditée a été préparée et approuvée par du personnel qualifié, comme l'exige le règlement.

16.2 Édition:

Spécialiste: Ingénieur chimiste Nazlı Kılıç / nazli@namedanismanlik.com

16.3 Réglementation et commentaires mis en œuvre :

Réalisé conformément au règlement 29204 du 13 décembre 2014

16.4 Explication des expressions pertinentes (Expressions de précaution des matières premières énumérées à la section 3

16.5 P102 : Tenir hors de portée des enfants

P305 et P351 : En cas de contact avec les yeux, rincez soigneusement avec beaucoup d'eau pendant plusieurs minutes.

P410: Protéger de la lumière directe du soleil

16.6 Explication sur les méthodes de classification des dangers

Les méthodes d'évaluation des informations réalisées sont spécifiées à l'article 11 du règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des produits et des mélanges.

16.7 Autres informations

Abréviations dans MSDS

ADR: Accord européen sur le transport international de marchandises dangereuses par la route

ADN: Accord européen sur le transport international de marchandises dangereuses par la mer

RID: Accord européen sur le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA: Association internationale du transport aérien

CAS: Chemical Abstract Service

PBT: Matériel permanent, bioaccumulatif et toxique

PvT : Très persistant, très bioaccumulatif

ATE: Estimation de toxicité aiguë

SEA: Classification, étiquetage, arrangements d'emballage